

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 18 septembre 2023, à 18 h. La séance extraordinaire a été dûment convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences : Marc Laurin, maire
Jessy Croteau, conseiller
Mireille Thibault, conseillère
Gabrielle Brisebois, conseillère

Absences : Sylvie Boulet, conseillère
Michelle Bernard, conseillère

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

Adoption de l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023

2023-298

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 tel que présenté.

Dossier(s) du service des ressources humaines

2 Nomination au poste de directeur adjoint au service de la sécurité incendie et de la sécurité civile

2023-299

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement d'un candidat au poste de « Directeur adjoint » au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

CONSIDÉRANT l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny intervenue avec ce groupe d'employés;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Monsieur Simon Desjardins à titre de « Directeur adjoint » au service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny, aux conditions prévues à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés et au salaire accordé aux titulaires d'un poste de la classe 9 en vertu du plan de classification des emplois cadres de la Ville de Montmagny faisant partie intégrante de ladite entente. Cet engagement prendra effet à une date à déterminer entre les parties pendant le mois d'octobre 2023 et est assujéti à une période de probation d'une année.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Monsieur Simon Desjardins.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Simon Desjardins, de même qu'à la directrice des ressources humaines, au directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

Levée de la séance

4 Levée de la séance

2023-300

Il est proposé par Gabrielle Brisebois

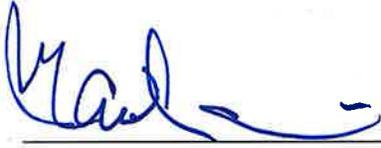
Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023, à 18 h 13.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023.



MAIRE